

**RAPPORT
DES TRAVAUX DU COMITE TECHNIQUE
DE LA MISSION DE CONSULTATION
DES FORCES VIVES DE LA PROVINCE
DU TIBESTI**

Fait à Bardai, le 27 Octobre 2021

Bref Aperçu sur la situation de la province du Tibesti

Situé à l'extrême nord du Tchad, la province du Tibesti couvre une superficie de 275 000 km² et une population estimée à 35 483 habitants, selon le dernier RGPH2 de 2009. Elle est érigée en région ? le 29 Février 2008.

Elle partage ses frontières au nord avec la Libye, à l'ouest avec le Niger, à l'est par la province de l'Ennedi, au sud par les provinces d Borkou et du Kanem.

La province du Tibesti compte cinq départements, à savoir : Bardaï, Zouar, Wour, Aouzou et Émi-Koussi.

Dans le cadre des consultations auprès des forces vives de la Province du Tibesti en vue de la tenue prochaine des assises du dialogue national inclusif, un atelier de trois jours, allant du 25 au 27 octobre 2021, a été ouvert ; ainsi, ces cinq thématiques ont été débattues :

1. LA PAIX, COHÉSION SOCIALE ET RÉCONCILIATION NATIONALE ;
2. FORME DE L'ÉTAT, CONSTITUTION, REFORME INSTITUTIONNELLE ET PROCESSUS ÉLECTORAL ;
3. DROIT HUMAIN ET LIBERTÉS FONDAMENTALES ;
4. POLITIQUE PUBLIQUE SECTORIELLES ;
5. QUESTIONS SOCIÉTALES.

Débat au cours duquel nous avons pu collecter et intégrer les informations, selon le protocole élaboré.

De même, ce débat nous a permis de faire un état des lieux, qui à son tour, nous a poussé à faire des recommandations ci-après :

I. DÉFENSE ET SÉCURITÉ :

Considérant le désordre qui sévit dans le sud libyen, l'exploitation anarchique de l'or, l'existence des poches de tension, les coupeurs de routes, le banditisme organisé, la question des mines, la non-maitrise des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et leur complicité active dans les divers forfaits, nous recommandons ce qui suit :

- Instaurer l'autorité de l'État ;
- Une collaboration étroite entre les FDS, les autorités administratives et traditionnelles ;
- Parachever l'opération du découpage administratif en répondant promptement aux revendications ci-après : ériger respectivement la Sous-préfecture de Zoumri et la commune Ogui-Marou en Départements ; le Canton de MOUDRA en Sous-préfecture et le Canton de Zoui en Commune ;
- Donner des moyens suffisants aux FDS (Force de Défense et de Sécurité) et aux autorités administratives pour instaurer la sécurité ;
- Prendre des décisions drastiques envers les éléments de la FDS coupables d'actes répréhensibles (coupeurs de route, orpaillage clandestin, trafics illicites, déplacement à l'extérieur du pays, etc.) ;
- Lever la mesure arbitraire de suspension de l'opération du déminage et procéder au déminage intégral de la province du Tibesti ;

- Ériger Bardaï en une juridiction de Première Instance et Zouar en une juridiction secondaire ;
- Construire des maisons d'arrêts de haute sécurité à Bardaï, Zouar et Wour ;
- Procéder à la relève systématique FDS ayant passé plus de 3 ans dans le Tibesti ;
- Réglementer l'orpaillage ;
- Construire des camps dignes de ce nom pour caserner les militaires et leur familles ;
- Procéder aux avancements règlementaires des militaires et accorder de récompenses (décorations, promotions) aux méritants pour services rendus à la nation, afin d'éviter la frustration qui est source de déviance dans les rangs et d'insécurité récurrente dans le Tibesti et aux alentours.

II. SANTE PUBLIQUE :

Considérant que l'insuffisance des ressources entrave l'amélioration des indicateurs de santé de la Province du Tibesti, il est nécessaire de :

- Doter les services de santé locaux en moyens roulants pour rehausser leur rendement ;
- Renforcer en ressources humaines spécialisées (médecins, sages-femmes, infirmiers, techniciens en imagerie médicale, laborantins, etc.) pour utiliser le plateau technique existant et maximiser les prestations des services ;
- Former localement des assistants dans tous les domaines de la santé ;
- Affecter des techniciens expatriés dans le cadre de la coopération technique sanitaire ;
- Construire un hôpital de référence provinciale à Bardaï, un hôpital de district à Zouar et dix-sept centres de santé dans les Sous-préfectures et Commune de la Province ;
- Prédéposer en permanence, dans le Tibesti, un avion pour des évacuations sanitaires urgentes.

III. ÉDUCATION NATIONALE :

Le système éducatif fonctionne dans des conditions désastreuses pour les raisons ci-après :

- 70% des enseignants sont à la charge de la communauté locale ;
- les rentrées scolaires commencent vers décembre/janvier ;
- La tendance générale est à l'abandon par les jeunes, à cause de l'inconstance des enseignants et de l'irrégularité du système éducatif local ;
- Absence de perspective d'avenir pour les apprenants, faute d'établissements supérieurs et/ou professionnels ;
- insuffisance criante d'infrastructures et de moyens didactiques ;
- Absence d'établissements pour la promotion de la langue et la culture Arabes et Touobous en supplément du français, bien que lui-même dérisoire.

De ce qui précède, nous proposons ce qui suit :

- Organiser les états-généraux de l'éducation nationale dans le Tibesti ;
- Régionaliser la formation et le recrutement d'enseignants au profit de la Province ;
- Affecter un nombre considérable d'enseignants de divers niveaux ;
- Relocaliser l'ENI du Tibesti de N'Djamena à Bardaï ;
- Prendre des dispositions pour le respect du calendrier national des activités scolaires ;

- Développer des stratégies pouvant freiner l'abandon de l'école ;
- Construire des écoles et réfectionnées les anciennes ;
- Promouvoir des centres de formations professionnelles au profit des jeunes et des filles ;
- Prévoir des mesure d'accompagnement et d'attraction des agents de l'État en vue de leur sédentarisation dans la Province du Tibesti, notamment dans les domaines de la Justice, Police nationale, éducation nationale et santé publique.

IV. INFRASTRUCTURES :

L'absence d'infrastructures constitue, à elle seule, la principale cause de l'enclavement et du retard que le Tibesti accuse dans tous les domaines par rapport aux autres provinces du pays.

L'heure étant au Dialogue Inclusif pour refonder le pays et placer désormais ses différentes composantes sociales et sociologiques sur le même pied d'égalité, il est recommandé ce qui suit :

- Construire un aéroport de classe A à Bardaï ;
- Aménager les routes : Bardaï-Zouar, Bardaï-Zoumri-Yibibu-Miski et Bardaï- Aouzou ; Zouar-Faya ; Miski-Faya ;
- Construire des structures judiciaires ;
- Construire des structures sanitaires (un hôpital provincial à Bardaï, hôpital de district à Zouar, dix-sept centres de santés), éducatives (des écoles, Bibliothèques, centres de formations multimédia), promouvoir le tourisme (sites touristiques) et les centres culturels (maisons de jeune) ;
- Construction des maisons d'arrêt à Bardaï, Zouar et Wour.

V. AUTRES SECTEURS D'INTÉRÊTS MAJEURS :

Considérant :

- Le manque de volonté politique des acteurs nationaux et internationaux d'intervenir au profit du développement économique, social et pluridisciplinaire de la province du Tibesti ;
- Le manque d'engouement des partenaires techniques et financiers (ONG, Projets...) à s'investir dans la province du Tibesti à l'exemple des autre provinces du pays, voire des autres localités à risques de la sous-région sahélo- saharienne ;
- Le coma dans lequel les multiples secteurs porteurs de richesses de la province sont plongés, à l'exemple du tourisme, des mines, etc. ;
- L'inégalité dans la redistribution des ressources nationales ;
- Les problèmes d'accès à l'eau alors que la province en regorge suffisamment ;
- L'absence de politiques d'électrification de la province alors que la profusion des ressources naturelles telles que le vent et le soleil aurait pu constituer des palliatifs à cette carence locale ;
- L'absence de structures d'encadrement de la jeunesse et de la femme constitue un handicap majeur à l'émancipation de cette catégorie vulnérable.

Au vu de ces remarques, un chapelet de recommandations est fait :

- Orienter les partenaires vers la province du Tibesti ;
- Promouvoir le tourisme ;

- Inscrire les sites touristiques comme le Trou de Natron, le Site de Soubouro, le Pic d'Emi-Koussi et bien d'autres vestiges importants, sur le patrimoine mondial d'UNESCO ;
- Octroyer un quota aux minorités selon les conventions des nations unies ;
- Optons pour un État Unitaire Fortement Décentralisée ;
- Construire des châteaux d'eau dans les chefs-lieux des cinq Départements et les 17 Communes de la province ;
- Renforcer la capacité de production des châteaux d'eau existants ;
- Construire des barrages et des bassins de rétention d'eau destinés à l'agriculture et à l'élevage ;
- Creuser des puits pastoraux ;
- Électrifier toutes les cités de la province ;
- Faciliter l'accès des jeunes aux crédits pour le développement de l'entrepreneuriat au niveau de chaque Département ;
- Poursuivre l'intégration des jeunes à la fonction publique ;
- Faciliter l'accès aux crédits et aux marché public en faveur des opérateurs économiques locaux ;
- Respecter le quota de 33% pour la nomination des femmes à divers niveaux de responsabilité ;
- Faciliter la promotion des femmes à tous les niveaux, à travers la formation aux petits métiers et l'octroi des microcrédits ;
- Renforcer et soutenir les centres d'alphabétisation dans le milieu rural et urbain ;
- Construire des centres sociaux dans les chefs-lieux des départements et communes, et les équiper pour la formation des jeunes filles et femmes ;
- Instruire les autorités traditionnelles à s'impliquer davantage dans la vulgarisation de la loi sur le mariage précoce ;
- Élaborer des plans de développement de la province.

Fait à Bardaj, le 27 octobre 2021

Moussa Togoï Mahmat :

Abakar TaharBarkaï :

Le président du présidium :

Le Rapporteur :

Fatimé Dadi :

Ahmat Abakar Bougar :

La présidente du présidium adjointe

Le Rapporteur Adjoint